

Impôt sur le revenu—Loi

parce que les familles à faible revenu qui entendent le ministre des Finances dire qu'on va couper les exemptions peuvent se demander et à juste titre, compte tenu des mesures appliquées par ce gouvernement au cours des deux derniers budgets, quelle sera leur situation personnelle. Est-ce que le crédit d'impôt-enfant va continuer à exister dans la réforme fiscale? Est-ce que les exemptions pour enfants à charge vont continuer à faire partie de la réforme fiscale, ou si cela fait partie de l'élargissement de la base pour être en mesure de baisser les taux marginaux d'imposition?

Monsieur le Président, je crois que ces questions méritent d'être posées à l'occasion de l'étude de ce projet de loi, mais surtout elles méritent des réponses. Nous nous étions fait dire lors du dernier Budget que nous aurions un Livre blanc sur la taxe de transfert sur les activités de commerce, en anglais le «business transfer tax». Après s'être fait dire que ça viendrait en avril puis en mai puis en juin puis au cours de l'été, finalement, au mois de juillet, on apprend qu'il n'y en avait pas de Livre blanc, mais c'est là qu'on a appris qu'il y aurait une réforme fiscale. A deux, trois ou quatre reprises, le ministre des Finances a indiqué que bientôt il arriverait avec une déclaration, mais aujourd'hui on est rendu au 15 octobre, ça fait plusieurs semaines que la Chambre siège, et jusqu'à maintenant nous n'avons eu droit à aucune précision. Et il est important pour la gouverne des familles autant que pour ceux qui ont à gérer des projets d'investissement que nous sachions que les Canadiens et les Canadiennes et que cette Chambre sachent le plus rapidement possible quelles sont les exemptions de base que le ministre des Finances (M. Wilson) entend éliminer pour atteindre son objectif de baisser les taux d'impôt. Cela touche particulièrement les familles avec enfants, et je crois que le gouvernement et le ministre des Finances devraient s'empresse de clarifier la situation afin que tous les intervenants sachent à quoi s'en tenir.

Monsieur le Président, je vais m'arrêter là pour tout simplement conclure que nous allons appuyer cette mesure administrative qui n'ajoute rien aux bénéficiaires déjà versés aux familles en termes de crédit d'impôt-enfant mais qui ne fait que devancer de quelques mois le paiement qui, de toute façon, aurait été fait. J'invite le ministre à réfléchir sur les points que j'ai soulevés concernant les 15 000 \$ au lieu de 23 500 \$ qui est la limite; le montant de 15 000 \$ étant la limite à partir de laquelle cette mesure administrative sera approuvée. Je lui demande aussi de réfléchir à la question suivante: pourquoi 300 \$ et non pas 454 \$ qui est le montant auquel les familles ont droit en termes de crédit d'impôt-enfant, et de revoir cette question des intérêts parce que je crois que ce sont des choses importantes, et nous aurons des amendements à présenter sur ces points lorsque nous étudierons ce projet de loi article par article.

• (1550)

[Traduction]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, en vertu duquel les familles admissibles recevront 300 \$ à titre de versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants. Nous sommes heureux d'accorder notre appui à cette

mesure. Toutefois, j'avertis le gouvernement qu'il est extrêmement important que les Canadiens, et notamment ceux à faible revenu, sachent qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle mesure. On a présenté la mesure de telle sorte que le gouvernement aurait beau jeu de bernier les pauvres en leur laissant croire qu'il s'agit de 300 \$ supplémentaires. Il leur serait facile de trouver des moyens de dépenser cet argent, surtout durant cette période d'avant les Fêtes.

Je ne suis pas convaincue que cette méthode de versement anticipé apportera une solution au problème des escompteurs d'impôt, ce qui était l'objectif visé au départ. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard. Le versement anticipé sera fait en novembre et le reste du crédit d'impôt, soit 154 \$, sera versé le printemps prochain après les déclarations d'impôt.

Durant le temps dont je dispose, j'aimerais tout d'abord passer en revue les modifications récentes apportées non seulement au crédit d'impôt pour enfants, mais également au régime des prestations et avantages fiscaux pour la famille. Nous avons consacré beaucoup de temps à cette question l'an dernier. Je parlerai en particulier de nos objectifs et de nos recommandations, ainsi que des mesures qui ont été effectivement proposées par le gouvernement. Puisque les avantages fiscaux sont un élément de la politique de la famille en général au Canada, j'aimerais aussi examiner la question d'une politique globale de la famille, qui fait défaut au Canada à l'heure actuelle, mais dont nous avons grand besoin. En n'apportant que des modifications minimales au régime des avantages accordés aux familles, le gouvernement actuel prouve qu'il ne tient pas compte de tous les besoins des familles au Canada.

Mon parti a exposé sa position au sujet des avantages accordés aux familles lorsque nous avons abordé cette question de façon assez approfondie au comité permanent de la santé et du bien-être social, qui était censé proposer une réforme de ce régime. Ce que nous avons fait en réalité, c'est étudier les avantages accordés aux familles et permettre au gouvernement d'y apporter des modifications par la suite, dont beaucoup ont été, à mon avis, mal inspirées. Nous pensons que pour les familles, des allocations familiales universelles, complètement indexées, constituent le pilier sur lequel repose la politique sociale au Canada. Nous avons répété à maintes reprises qu'il ne fallait pas y toucher comme l'a fait le gouvernement conservateur. L'an dernier, il a diminué l'indexation des allocations familiales de 3 p. 100. Je vais parler de certaines conséquences à long terme que cette mesure aura sur les avantages accordés aux familles en général, au cours des années.

A notre avis, des allocations familiales complètement indexées devraient être payées par tous les contribuables de notre pays, qu'ils aient ou non des enfants. Après tout, c'est la prochaine génération qui prendra soin de nous dans notre vieillesse et qui apportera sa contribution à l'orientation et à l'avenir du Canada. Les enfants appartiennent à tous les Canadiens, pas seulement à leurs parents, et nous devons participer tous dans une certaine mesure aux frais de leur éducation. Le Nouveau parti démocratique préconise, comme point principal de sa politique sociale, d'augmenter régulièrement les allocations familiales universelles, au lieu de les diminuer, comme a choisi de le faire le gouvernement.